

25^{c.}

Journal du Lot

25^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES..... 1 fr. 70
 ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... 1 fr. 70
 RECLAMES 3^e page (— d° —)..... 2 fr. 75
 » 2^e page (— d° —)..... 4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements.....	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TELEPHONE 31 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE
 Les abonnements se paient d'avance
 Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

LES ÉVÉNEMENTS

Tandis qu'on peut se demander si le Front populaire n'est pas près de se disloquer, le parti communiste continue à vouloir nous mettre à la remorque de la Russie !

On se pose la question de savoir si le Front populaire va se disloquer ! Cela peut sembler étrange au lendemain des rassemblements imposants que l'on a vu se former à l'occasion des obsèques de Roger Salengro.

Mais ces manifestations ne sont que d'un jour ! La mort tragique du ministre de l'Intérieur met en jeu des émotions, des sentiments, elle ne modifie pas d'une ligne les éléments fondamentaux de la question qui sont de nature toute différente. Elle rassemble pour un moment les cœurs dans une pitié ou une colère communes. Elle ne peut rien changer au conflit profond des idées, des doctrines et des intérêts. Après les manifestations et aussitôt les cortèges dispersés, ces oppositions politiques et intellectuelles se retrouvent comme elles étaient avant. Quelquefois même, ces hostilités permanentes n'ont pas attendu la fin du jour pour s'exprimer avec violence et brutalité. M. Edouard Daladier en a fait la dure expérience au vélodrome d'hiver où il fut abondamment hué par les communistes alors que, prenant la parole auprès de Paul Faure et de Maurice Thorez, il apportait, dans cette réunion qui devait être d'union fraternelle, son hommage à la mémoire de Roger Salengro.

Le problème gouvernemental subsiste donc et dans l'hebdomadaire, Syndicats, M. G. Dumoulin, qui représente la fraction modérée de la C.G.T. l'expose ainsi :

« Le Congrès de Biarritz a montré qu'aucune extension du Front populaire n'était possible sur sa « droite. »

Et il ajoute :
« Historiquement, le Front populaire est appelé à perdre les radicaux. Ils le perdra quand les événements poseront des problèmes qui obligeront à porter atteinte à la sainte propriété individuelle et à la structure du régime capitaliste. Les solutions qu'il faudra apporter aux problèmes de demain modifieront la position et la situation des classes intermédiaires et porteront la douleur parmi elles. Et c'est cette douleur que les radicaux ne pourront pas supporter et qui les éloignera des formations et rassemblements circonstanciels ! »

N'est-ce pas une pitié que le parti fondamental de la République se soit mis dans cette position humiliante ? Alors qu'ils se servent encore de lui les gens auxquels il s'est allié devaient tout ce qu'il peut leur donner, ils le rejettent comme un zeste de citron d'où l'on a extrait tout le jus. Et pour le parti radical tout cet effort n'aura été que de préparer sa propre destruction en préparant la ruine de ces classes moyennes dont il était le défenseur traditionnel !

M. G. Dumoulin, continuant son examen de la situation, écrit :
« Dans un avenir très prochain, le Front populaire devra obtenir un appui plus efficace sur sa gauche, se renforcer dans cette direction en plaçant les communistes sur le plan « gouvernemental et dans les responsabilités du pouvoir. Les événements ne permettront pas que le développement historique s'effectue à rebours. »

Que ces prévisions se réalisent suivant le processus défini par M. Dumoulin, c'est ce qui reste à savoir. Mais ce qui est tout de même un peu « raide », c'est de constater avec quel désinvolture méprisante, il avertit ainsi les radicaux du sort qui leur est dévolu. Quand on aura assez d'eux, on les débarquera sur quelque coin du rivage pour le remplacer par les communistes dont ils auront ainsi ménagé et préparé l'avènement.

Et ceux qui ne trouvent pas cela admirable sont, paraît-il, de mauvais radicaux et d'indignes démocrates !

La presse communiste continue à faire en France la politique qui lui est commandée par les gens de Moscou. Chaque jour, avec une insistance jamais lassée, elle accentue

sa pression sur le gouvernement pour qu'il prenne parti dans le conflit espagnol. Furieuse de la décision confirmée par l'Angleterre et la France de ne pas s'engager dans l'engrenage fatal, l'Humanité s'indigne de ne pas pouvoir obtenir du Quai-d'Orsay et du Foreign-Office ce qu'elle appelle un « geste d'énergie ». Elle accuse les ministres de Londres et de Paris d'avoir « capitulé de façon déshonorante ». Car il est déshonorant, paraît-il, de recommander aux navires de commerce d'éviter les parages où leur présence pourrait causer des conflits. Et l'Humanité va plus loin. Elle écrit que le gouvernement britannique a commis une « incongruité » en disant à la Chambre des Communes que certains gouvernements étaient encore plus blâmables, en cette affaire espagnole, que ceux d'Allemagne et d'Italie.

« Ce langage, dit l'organe communiste, est tout bonnement inadmissible. Comme M. Eden a parlé ainsi « quelques minutes après avoir conféré avec Camille Chautemps, il est indispensable à notre avis que le gouvernement français se désolidarise publiquement des propos indignes de M. Eden ! »

C'est ça !
Et quand, séparés de la Grande-Bretagne comme nous le sommes de l'Italie, nous nous trouverons tous seuls, alors les communistes pensent qu'il leur sera plus facile d'imposer à la France le rôle glorieux qui consisterait à se mettre à la remorque de la Russie.

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT.

Bataillons de femmes

Elle est bien touchante cette gracieuse petite Espagnole, élue reine de beauté, qui répondit à ceux qui lui demandaient ses impressions : « Je n'ai que mon sourire, je l'offre à mon malheureux pays. » Le mot est charmant, bien féminin et il serait dommage, en ce moment où l'on n'a hélas ! que trop peu d'occasions d'en rencontrer de semblables, qu'il fût perdu. La petite histoire, à défaut de la grande, l'adoptera sans doute... en même temps que l'acharnement et aussi l'héroïsme des bataillons de femmes qui se battent sur le front de Madrid.

Des deux choses cependant, du douloureux et du pitoyable sourire de la reine d'un jour offert à sa patrie déchirée et sanglante, et des femmes noires de poudre qui vont fusil à la main, à l'assaut, eh bien ! je préfère encore la première. Pourquoi ? Il est plus facile de se sentir que de le dire, parce que des femmes qui s'entraînent, s'entraînent et se battent, cela choque en nous je ne sais quoi, peut-être de vieux préjugés, mais des préjugés qui valent la peine d'être conservés (il y en a un certain nombre). Quand le petit Homère, dans son Iliade, a mis des femmes dans les rangs des combattants, il a pris soin de choisir des déesses immortelles. Et, au premier coup de lance qui déchire son poignet, Vénus se hâte de se réfugier auprès du père Zeus.

Il y a eu, m'objectera-t-on, Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette et bien d'autres femmes et jeunes filles qui revêtirent l'armure et sacrifièrent leur vie à la Patrie. Nous les honorons, en effet, nous les aimons, mais précisément parce que leurs actes furent exceptionnels et presque miraculeux, parce qu'elles sont le symbole de la terre paternelle, de la France qui s'est levée pour sa défense. Elles gardent, malgré tout, sous leur apparence guerrière, de la grâce et de la faiblesse.

C'est que, il faut bien le dire, la femme n'est pas faite pour la haine. « Je suis née, dit Antigone, non pour partager la haine, mais pour partager l'amour. » La femme, qui crée la vie, ne doit pas donner la mort.

On comprend fort bien que les femmes participent, suivant leur nature, à la défense de leur pays et de leur idéal. Mais leur rôle est de soigner les blessés, de relever un blessé, de secourir ceux qui ont besoin d'une consolation et d'un sourire. Les « bataillons de femmes » ne devraient combattre que pour adoucir et pour atténuer les horreurs de la guerre, surtout quand il s'agit, comme chez nos malheureux voisins, d'une guerre fratricide, implacable, inhumaine.

Informations

A la Chambre

Dans la séance de mardi matin, la Chambre a décidé de ne commencer jeudi la discussion du projet de réforme fiscale. Après une suspension de quelques minutes, la séance est reprise. M. Herriot, président de la Chambre, prononce l'éloge funèbre de Roger Salengro.

Puis M. Léon Blum remercie M. Herriot pour les paroles qu'il a prononcées. La séance est levée en signe de deuil.

Au ministère de l'Intérieur

M. Marx Dormoy, député socialiste de l'Allier, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, est nommé ministre de l'Intérieur en remplacement de M. Salengro.

Contre le blocus de Barcelone

L'attitude du gouvernement français dans les affaires d'Espagne demeure parallèle à celle du gouvernement britannique, telle que M. Eden l'a exposé lundi à la Chambre des communes.

En ce qui concerne l'éventualité d'opérations navales devant Barcelone, de la part de la flotte nationaliste, les dirigeants français estiment que, n'ayant pas reconnu au gouvernement du général Franco la qualité de belligérant, ils ne peuvent admettre comme valable un blocus exercé par les bâtiments nationaux.

Le ministre de la marine a été chargé de prendre toutes les dispositions appropriées en vue de la protection du pavillon français dans les eaux espagnoles.

L'accord monétaire

Une note officielle déclare qu'en ce qui concerne, le gouvernement français a l'intention de prendre les mesures nécessaires pour que la coopération technique instituée entre le fonds de stabilisation des changes français et le fonds d'égalisation américain et britannique soit étendue aux instituts d'émission ou fonds de stabilisation de Belgique, de Hollande et de Suisse.

Les autorités monétaires de ces pays bénéficieront désormais des mêmes facilités en ce qui concerne la délivrance de l'or contre devises et elles assureraient au fonds de stabilisation français un traitement analogue.

En Catalogne

La situation en Catalogne prend un aspect de plus en plus tragique. A Tarragone les éléments anarchistes se sont complètement emparés de la ville et complètement toutes sortes d'excess. Ils ont mis le feu à plusieurs maisons appartenant à des personnes de droite lesquelles ont été brûlées.

Les bateaux qui sont passés de nuit devant le port ont fait savoir, par T.S.F., qu'ils avaient aperçu d'énormes incendies qui ravagait la cité.

Bombardement de Carthagène

Les milieux maritimes britanniques ont appris qu'un sous-marin espagnol envoyé en mission spéciale par le gouvernement de Madrid, il y a près de trois semaines, n'était jamais retourné à sa base et il se pourrait que ce sous-marin ait rejoint les forces nationalistes et que ce soit lui qui ait attaqué dimanche les deux croiseurs gouvernementaux ancrés à Carthagène.

Navire grec arraisonné

Le gouvernement grec vient d'être informé qu'un contre-torpilleur nationaliste espagnol a arraisonné le vapeur helénique « Sylvia », qui transportait du charbon polonais à Barcelone.

Le « Sylvia » aurait été conduit, sous bonne escorte, dans le port marocain de Ceuta.

En Allemagne

M. von Papen, ministre d'Allemagne à Vienne, rentrerait prochainement à Berlin, sa mission étant virtuellement accomplie avec les accords germano-autrichiens du 11 juillet.

M. von Papen prendrait la direction du ministère des cultes, qui a pour tâche de réaliser la paix entre l'Etat hitlérien et les Eglises protestante et catholique.

L'abolition du Reichstag

La carte de l'Allemagne et la Constitution du Reich vont être modifiées de telle sorte qu'il ne restera officiellement plus aucun vestige administratif de la Monarchie et de la République de Weimar.

La Prusse des Hohenzollern, la Bavière des Wittelsbach et les terres de toutes les autres dynasties sont appelées à disparaître et l'Allemagne sera divisée en une vingtaine de gaues ou districts d'environ trois millions d'habitants chacun.

Leurs délimitations seront déterminées par des considérations d'ordre pratique et d'ordre sentimental aucune sentimentalité historique n'aura de poids.

L'abolition du Reichstag, dernier survivant de la Constitution de Weimar, résultera de cette réforme constitutionnelle générale que le docteur Frick poursuit actuellement.

En Russie

On annonce l'arrestation à Moscou de trois Autrichiens, cinq Polonais, et plusieurs Finlandais, d'un Lituanien et d'un Luxembourgeois.

De nouvelles rumeurs policières ont eu lieu dans les milieux étrangers, d'ailleurs peu nombreux en U.R.S.S.

En Pologne

L'agitation dans la jeunesse étudiante polonaise se poursuit. L'Université de Varsovie a été occupée cette nuit par 500 étudiants qui demandent notamment que des bancs réservés soient assignés aux étudiants juifs.

Des bagarres ont eu lieu, hier soir, entre étudiants de diverses tendances nationalistes.

Chine et Mongolie

Les troupes irrégulières mongoles et mandchoues, qui ont pénétré dans le Nord-Ouest de la province du Suiyuan, ont commencé leur avance vers le Sud. Le maréchal Chang Kai Chek, général en chef des armées chinoises, a pris d'urgence toutes les mesures nécessaires pour résister aux envahisseurs qui, suivant les milieux politiques chinois, seraient appuyés par l'armée du Kouan-toung japonaise.

EN PEU DE MOTS...

Dans une usine de la banlieue de Paris, sous des caisses, est découvert un dépôt de fêchettes d'avions qui étaient destinées aux troupes gouvernementales d'Espagne.

A l'hôpital militaire de Tarbes, à coups de poing à coups de pied, un Sénégalais, Désiré Botomati, en proie à un délire, a frappé la religieuse qui le soignait, puis, à coups de couteau, il blesse deux de ses camarades et, enfin, se tranche la gorge.

Le projet de loi concernant la presse porterait notamment : correctionnalisation des délits de diffamation contre les hommes publics, aggravation des pénalités, publication des bilans, responsabilité des administrateurs.
Les ouvriers des forges et aciéries de Pompey (près de Nancy), établisement travaillant pour la défense nationale et occupant 3.000 personnes, se sont mis en grève.

A Villacoublay, l'aviateur Claisse, pilotant le gyroplane Bréguet-Dorand, a battu le record du monde en effectuant un trajet de 44 kilomètres à 25 mètres environ du sol en circuit fermé. Il a tenu l'air pendant plus d'une heure.

Les dockers grévistes de Bordeaux ont provoqué de violents incidents au débarquement du vapeur « Kolonte », arrivé avec un chargement de bananes. Des bagarres ont eu lieu entre grévistes et les ouvriers qui procédaient au débarquement. La police a dû intervenir.

NOS ÉCHOS

Petite scène domestique.

Comme il est très soupçonné par sa jeune femme de téléphoner parfois à d'anciennes maîtresses, il prend quelques précautions. Cette fois, cependant, il était en pleine conversation quand sa femme est entrée. Alors :
— Mais oui, Georges... Non, Georges, impossible... Excusez-moi Georges, je suis pressé... au revoir, Georges... à un de ces jours, Georges... oui, Georges.

Puis, après avoir racroché, allant vers sa femme et du ton le plus naturel du monde :
— C'était Georges ? lui dit-elle.

Histoires du Milieu.

Un jeune voyou comparait en correctionnelle. Vagabondage spécial :
— Pardon, monsieur le président, proteste-t-il. En fait, madame et moi... Et il désigne la grande rousse qui l'entretient :
— ...madame et moi, nous sommes mariés, quoique nous n'ayons pas encore eu le temps de régulariser !
— Oui, coupe le président B... pour l'instant vous vivez « marmaillement » !

Au coin de la rue Tronchet et de la rue des Mathurins, une fille embrasse gouluement un gars dont la profession est visible à cent pas. Passe un cycliste de journaux. Il rigole et, prévenant :
— Attention, la gosse ! lu vas avaler les arêtes !

Les mots d'autrefois.

Un jour la reine-mère ordonna à M. de Souvry, Gouverneur de Louis XIII enfant, de lui donner le fouet. Le petit prince résista d'abord, puis il dit : « Je vois bien qu'il faut en passer par là ; mais allez-y doucement je vous prie. »

Heureuse Auvergne !

M. Charles Silvestre. — je le disais ici récemment, — revendique le titre de terrien. A ce beau cri du cœur, une voix claire fait écho de l'autre côté des pays et des plombs, celle de M. Henri Pourrat, Heures Limousin, heureuse Auvergne qui possède des hommes liges de cette valeur !

Au los de son Auvergne, Henri Pourrat avait déjà consacré vingt livres : poèmes, romans, essais, descriptions ; variations toujours nouvelles sur un même inépuisable thème En voici d'autres pour notre plaisir de cette année : un volume de récits familiers intitulé Toucher terre, un volume de récits féériques appelé Contes de la Bûcheronne.

Du creux de la Dore aux crêtes du Sancy, le promoteur d'Ambert explore une fois de plus sa montagne, la très vieille montagne du cœur de la France. Montant du village à la ferme la plus isolée, interrogeant le berger après le labour, la glaneuse de bois mort après l'insulteur, il surprend les attitudes et note les propos des jeunes et des vieillards. L'Auvergne d'aujourd'hui, celle d'hier, celle de jadis, leurs oppositions et leurs analogies cette enquête nous les révèle avec objectivité, avec verve, avec émotion... Comment ne serions-nous pas émus nous-mêmes ? Il nous suffit de voir ce qui se passe, d'écouter ce qui se dit autour de nous pour comprendre que les constatations d'Henri Pourrat sont valables pour d'autres provinces que la sienne, pour la nôtre, pour ses voisins, pour toutes les campagnes de France.

Les premiers chapitres de Toucher terre traitent de l'éducation de la jeunesse. L'auteur prend au sérieux la tâche du délégué cantonal. Il consulte les pédagogues et nous fait part de leurs confidences, à commencer par celles de notre ami Pierre Menanteau.
Henri Pourrat visite lui-même les classes, assiste aux examens. Sa fréquentation du petit monde et de ses régents nous vaut des croquis d'écoliers et d'écolières, des remarques sur les classes, également ravissantes :
« Ce qu'il y a de charmant ici, dit-il, et ce qui est au grand honneur de la maîtresse qui a su l'obtenir, c'est leur confiance (celle des fillettes). Elles osent, audace si rare, écrire vrai et dire à l'institutrice ce qu'elles se disent l'une à l'autre... »

Et plus loin : « On s'attarderait facilement dans la compagnie de ces petits des campagnards. Leur école fait songer à une corbeille de pommes, de prunes, de châtaignes et de raisins : leur succès sent bon... »
Henri Pourrat nous entraîne ensuite par monts et par vaux, à travers son « beau pays bucolique et sauvage ». Il nous invite à visiter un vieux domaine abandonné, à découvrir un jardin secret, à converser sous une fraîche charmillie avec ces gens de goût qui s'appellent Virgile, La Fontaine, Paul Valéry, Joseph de Pesquidoux, Ramuz et Francis Jammes.

Une autre fois, c'est à une rétrospective que nous convie, celle des « ans premiers », ces arts moribonds et qu'il faudrait sauver. On nous promet ce miracle de l'exposition de 1937. Puis, elle le réalise, rendre quelque activité au tour du potier, au métier du tissand, à la navette de la dentelière, au moulin du papetier. Les pages consacrées aux travaux de ces artisans constituent le plus éloquent plaidoyer qui se puisse faire en leur faveur et le plus mélancolique, l'ai dit que les observations d'Henri Pourrat s'appliquaient à d'autres contrées qu'à l'Auvergne. Quand il écrit de son pétrisseur de glaise : « Il est le seul potier de bien loin à la ronde. Dans sa jeunesse, ils étaient six ou huit ici, tous de même nom... Il se sent le dernier tenant d'un vieux art, le dernier détenteur de longs secrets, de quelque chose de plus qu'une technique, même : d'une finesse... » n'est-ce point de l'industrie en voie de disparition de notre Uzech-les-Oules qu'il s'agit et de notre brave Terry, ultime potier quercynois ?

Il y a bien d'autres choses dans Toucher terre, tant de choses que je ne saurais les indiquer toutes. Je tiens à signaler pourtant les pittoresques portraits d'Emmanuel Chabrier, « ange du cocasse », et de la pseudo-cuisinière livradoise de Victor Hugo. Comment ne dirai-je pas :

« Le lendemain il alla voir la reine sa mère. Cette princesse se leva et lui fit une révérence.
« Ah, madame, lui dit-il, faites-moi moins de révérences et ne me faites point donner le fouet. »

Un jeu dangereux.
L'instituteur. — Pourquoi ton frère n'est-il pas venu à l'école avec toi, ce matin ?

« L'écouter. — Parce que nous avons joué tous les deux hier après-midi. L'instituteur. — Vous avez joué à quoi ?

« L'écouter. — A celui qui se pencherait le plus en dehors du balcon. C'est lui qui a gagné, il est tombé dans la rue. »

LE LISIEN.

LECTURES ET IMPRESSIONS

point, enfin, la réconfortante douceur des six méditations historiques qui terminent le livre. Elles célèbrent la gentillesse, la sagesse, la hardiesse, à travers les siècles, de ce peuple de chevaliers et de paysans qui est le peuple de France.

« Toucher terre, déclare Henri Pourrat, c'est déjà un promesse, déjà une renaissance ! »

Ayant examiné et confronté la vie actuelle et la vie ancienne, Henri Pourrat remonte jusqu'à la vie imaginaire de sa province. Il recompose la mythologie de la montagne et lui donne dans ses Contes de la Bûcheronne, sa première expression écrite.

Il a rencontré, grimpa au flanc des pyss ou dressant leurs tentes près du torrent à l'orée du bois, ces déurs garçons « à chapeau pointu et à foulard bleu », les scouts. Il voudrait que ces joyeux estivants emportassent de leur séjour en Auvergne, autre chose que des souvenirs de paysages : « Ce pays d'ancienneté et d'enfance, dit-il, « ils entreraient mieux en lui, s'ils saient se faire ouvrir, par une de ces « bergères en jupes à fronces, sa bibliothèque : celle des contes qu'elles ont « hérités de leurs mères-grands et leur guéront à leurs petites-filles... »
« C'est malaisé ajoute-t-il ? Non pas autant qu'on le croirait bien... »

Conseil ne valant rien sans recette, Henri Pourrat indique aussitôt par quel le diplomate on parvient à délier les langues, par quels procédés on peut soi-même tirer parti des confidences obtenues. Faire parler, écouter, retenir et noter ; il y faut de l'adresse, de la patience et de l'art.

L'opération est captivante mais difficile. Henri Pourrat connaît toutes les finesses du jeu. Il a si bien pratiqué qu'il ne reste plus grand-chose à glaner après sa moisson. En tout cas, il nous fait voir que la vie est partout, dans les plus drus et les mieux assemblés. Une vingtaine de contes forme ce recueil. Ils ont tous un air de famille. Le point de départ se présente le plus souvent ainsi : un pauvre homme perdu de soucis, une misérable veuve chargée d'enfants ne savent plus à quel saint se vouer pour empêcher leur nichée de périr de dénuement. Le père ou bien l'un des orphelins quitte la chaumière et s'en va à l'aventure dans la montagne. Il rencontre une féé déguisée qui, s'il se montre gracieux envers elle, lui fournit le moyen d'accomplir, sa propre ruine et son propre courage aidant, d'extraordinaires exploits, de triompher des mauvais génies, des monstres, du diable lui-même, d'assurer la fortune de sa famille, parfois d'épouser la fille du roi.

Si le canevas de la fable est toujours à peu près de la même étoffe, les broderies dont le parent les contes varient à l'infini leurs motifs et leurs couleurs. Le merveilleux paysan que nous révèle Henri Pourrat témoigne, dans le détail d'une richesse et d'une variété d'invention rares. Je n'en connais pas de comparable dans nos folklores de Guyenne et de Languedoc. Ces gens du haut pays, cernés entre quatre murs par les longues neiges, ces bûcherons perdus dans les forêts et ces pasteurs seuls du matin au soir avec leurs chiens et leurs brebis ont le temps d'imaginer et de construire de belles et d'étranges histoires. Si le rêve y prend sa large place, la réalité y garde la sienne. La bonne humour, le bon courage du montagnard animent les héros de ces féériques aventures. Le parler local ajoute au charme du récit. L'écriture d'Henri Pourrat, une des plus savoureuses qui soient aujourd'hui, complète la succulence du festin. Combien le Petit Poucet et la Barbe bleue de Perrault semblent fades en comparaison de leurs versions auvergnaises !

Chacun des deux livres dont je viens de parler ménage à nos yeux un agrément de surcroît Toucher terre s'illustre de bois d'Angéli élégants et solides, les Contes de la Bûcheronne s'égalaient de pittoresques compositions d'Albert Uriet. Crayons et plume s'entraident pour le bien servir, heureuse Auvergne !

(1) Toucher terre, 1 vol., aux Editions de la Cigale, Uzès en Languedoc.
Contes de la Bûcheronne, 1 vol., Mame, éditeur, Tours.

Eug. GRANGÉ.

« L'écouter. — Parce que nous avons joué tous les deux hier après-midi. L'instituteur. — Vous avez joué à quoi ?

« L'écouter. — A celui qui se pencherait le plus en dehors du balcon. C'est lui qui a gagné, il est tombé dans la rue. »

LE LISIEN.

Chronique du Lot

CONSEIL GENERAL DU LOT

Première séance de mardi

La séance publique avait été annoncée pour 11 heures du matin. C'est à 4 h. 30 du soir qu'elle s'est ouverte. Durant ces longs moments où le public attendait, nos conseillers se débattaient en commissions avec les difficultés... de tous ordres que les circonstances opposent à la bonne gestion des affaires départementales.

Enfin, le Président entre dans la salle le bientôt suivi des conseillers chargés de dossiers.

A propos de la mort de Salengro

MM. Salanié, Solmiac, Tourriol et Lery ont déposé le vœu suivant qui est adopté :

« Le Conseil général, ému par la mort brutale de M. Salengro, ministre de l'Intérieur, adresse à M. Léon Blum et à son Gouvernement toute sa sympathie. Il s'élève, avec tous les honnêtes gens contre les procédés diffamatoires d'une certaine presse qui semble confondre la liberté d'écrire avec la liberté de salir. »

« Il émet le vœu que le Gouvernement dépose le plus tôt possible et fasse voter par le Parlement un projet de loi qui réprimera, avec toute la vigueur nécessaire, la calomnie et l'outrage. »

M. le Préfet déclare s'associer, au nom de l'Administration, au vœu ainsi exprimé et transmettra avec plaisir la dite adresse au Gouvernement.

Les Assurances sociales

Le vœu suivant est adopté : « Considérant que la réforme réalisée par le décret-loi du 17 juillet 1935 qui a régionalisé les services des assurances sociales, outre qu'elle ne semble pas avoir produit les économies escomptées, a eu pour résultat :

1° de provoquer une centralisation incompatible avec la bonne marche des services ;

2° d'écarter des services de renseignements des assurés, des employeurs et des caisses ;

3° de compliquer par un formalisme accru une loi déjà suffisamment difficile à appliquer sans contre-partie suffisante de moyens d'informations ou de répression des manquements et des infractions constatées d'où résulte :

« une baisse sensible dans le recouvrement des cotisations ; »

« des retards considérables dans le paiement des prestations et dans la liquidation des pensions. »

« Le Conseil général du Lot émet le vœu que le Gouvernement envisage les voies et moyens nécessaires au rétablissement à bref délai des services départementaux. »

Contre les calamités agricoles

Plusieurs conseillers ont déposé le vœu suivant qui est adopté :

1° Il est créé au bénéfice des agriculteurs une caisse d'assurance obligatoire contre les calamités agricoles, ci-contre énumérées : gelées, grêle, ouragans ;

2° Tous les exploitants sont tenus dans le courant de janvier de faire connaître au contrôleur des Contributions directes la nature des diverses cultures de leur exploitation et la superficie occupée par chacune d'elles ;

3° Il est ainsi établi un barème de perception d'assurances dont le taux fixé par une commission paritaire variera avec chaque culture. Le taux de l'assurance de la vigne, étant nécessairement plus élevé que celui du blé, le raisin étant plus sensible aux effets de la grêle et restant exposé tout entier aux risques d'orages ;

4° La part d'assurance imputable à chaque agriculteur sera perçue en même temps et sur la même feuille que l'impôt foncier ;

5° Aucune exonération de cette prime ne sera admise.

6° La caisse d'assurances sera alimentée par les dites primes et par la dotation de l'Etat qui vote tous les ans 300 ou 400 millions pour venir en aide aux agriculteurs victimes des calamités ;

« Cette somme, à partir de sa promulgation de la loi, sera versée à la caisse d'assurance obligatoire ; »

7° La caisse sera gérée par un conseil de 15 membres comprenant 10 agriculteurs, 2 représentants de compagnies d'assurances, 3 représentants de l'Etat ;

8° En cas de sinistre dans une région le Préfet avisera les maires d'avoir à provoquer des déclarations de perte ;

« Une Commission départementale de 3 membres, 2 agriculteurs, 1 représentant de l'Etat désigné par le Préfet sera chargée d'établir le pourcentage des pertes subies ; »

9° En aucun cas, l'attribution de l'indemnité ne pourra dépasser 70 pour 100 ;

« En dessous de 15 pour 100 de perte, il n'y aura lieu à aucun versement ; »

10° La commission paritaire établira la liste des récoltes qui doivent bénéficier de mesure. »

Aide aux petits commerçants Industriels et artisans

M. Orliac dépose le vœu suivant qui a déjà été présenté et adopté par la Chambre de Commerce du Lot :

« La Chambre de Commerce du Lot, Considérant que la loi du 19 août 1936 tendant à accorder une aide temporaire aux entreprises commerciales, industrielles et agricoles excellente en son principe, a provoqué toutefois une grosse déception dans le monde des petits commerçants, industriels et artisans qui avaient cru trouver en elle une aide efficace ; »

« Considérant qu'en effet la loi du 19 août s'applique uniquement aux entreprises qui peuvent justifier de charges nouvelles résultant de l'application de l'accord Matignon ; »

« Considérant que, dans ces conditions, les petits et moyens commerçants, »

CONSEIL GENERAL DU LOT

industriels et artisans fortement gênés par la crise ne peuvent trouver aucune aide sous forme de crédit à long terme pourtant nécessaire ;

« Emet le vœu : »

« que dans les mêmes conditions prévues par la loi du 19 août 1936, un crédit soit mis à la disposition des petits et moyens commerçants, industriels et artisans, avec un maximum fixé à 25.000 francs. »

« La Chambre adopte ce vœu à l'unanimité, le transforme en délibération et décide de l'adresser à M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, à M. le Ministre des Finances, à M. le Ministre de l'Economie nationale, à MM. les Parlementaires du Lot et aux VII^e et IX^e régions économiques. » — Adopté.

Pour les constructions scolaires

MM. Ch. Malvy, Cocula, Roussilhe, Gayet, Gratacap, docteur Constant, docteur Rouma, Vaissé, Solmiac et Tourriol déposent le vœu suivant qui est adopté :

« Le Conseil général du Lot, »

« Emet de constater que ce département dont le centime atteste qu'il compte parmi les plus pauvres de France, se voit en raison de la parcimonie avec laquelle ses projets de constructions scolaires ont été subventionnés, dans l'impossibilité de réaliser des travaux urgents par les inspecteurs primaires ; »

« Plus de 60 dossiers représentant un effort de 3.000.000 environ sont à l'heure actuelle en instance, sur lesquels en 1936 deux seulement ont reçu satisfaction pour une subvention totale de 110 mille francs. »

« A ce rythme plus de 25 années seraient nécessaires pour réaliser ce programme urgent. »

« Le Conseil général est, en outre, surpris de constater que l'ordre de classement établi par lui n'a pas été observé par le Ministère de l'Education nationale lorsqu'il a demandé les dossiers à la Préfecture du Lot ; »

« Emet le vœu que l'Etat fasse en faveur du département du Lot, comme en faveur de tous les départements pauvres l'effort suffisant pour permettre au moins aux générations actuelles de bénéficier de travaux d'une utilité aussi incontestable ; »

« Insiste énergiquement auprès de M. le Ministre pour le classement établi par lui en tenant compte de l'importance et de l'urgence des travaux, ne subisse aucune modification. »

Pour les offices agricoles

MM. Jardel, Constant et Lappara déposent le vœu suivant qui est adopté :

« Le Conseil général du Lot émet le vœu que les subventions antérieures accordées par le Ministère de l'Agriculture pour le fonctionnement des Offices agricoles régionaux et départementaux (actuellement commission consultative départementale d'agriculture) et qui à l'heure actuelle sont financièrement à la charge des départements soient à nouveau accordées par l'Etat. »

Affaires diverses

Une demande de virement des crédits inscrits au budget de 1936 pour le service des enfants assistés, formée par M. l'inspecteur de l'Assistance publique est adoptée.

Une somme de 15.000 francs est votée pour achat de matériel de chaises pour les services de la Préfecture. Une somme de 50.000 francs est votée pour mettre en état et pour agrandir la salle du Conseil général.

Une demande de secours formée par M. Bélie, cantonnier à Martel, est rejetée.

La mise à la retraite des fonctionnaires départementaux est fixée à 60 ans.

Les crédits nécessaires pour le remplacement de l'appareil duplicateur hors d'usage en service à la Préfecture sont votés.

Le Conseil vote un crédit pour la création d'une caisse départementale de prêts destinés à aider les anciens pupilles de l'Assistance publique désirant se fixer, définitivement, à la campagne.

Le Conseil approuve la demande tendant à la vente d'imprimés des Archives départementales et vote un crédit pour le versement d'archives notariales aux archives départementales.

Des demandes de bourses pour divers écoles sont accordées.

Une demande de remise de dette formée par la famille du nommé Sola-croup, de Latouille-Lentillac, décédé à l'asile de Leyme, est accordée.

Le Conseil fixe à 80 centimes pour l'année 1937, le maximum des centimes extraordinaires.

M. Lacaze fait connaître une demande de M. Mispoulié, entrepreneur, tendant à obtenir un relèvement de crédit pour les travaux exécutés. Adopté.

M. Gratacap est nommé membre de la Commission départementale.

Acte est donné de la communication relative du décret concernant le prélèvement sur les retraites des fonctionnaires des départements et des communes.

Le Conseil municipal de Lalbenque demande que le département prenne à sa charge la part contributive de la commune dans l'emprunt de 300.000 francs contracté par le Syndicat d'électrification, part résultant de la différence entre le taux de l'intérêt de l'emprunt syndical (4,50 0/0) et le taux de l'emprunt contracté par la commune (5,85 0/0). Adopté.

Le Conseil vote une attribution à plusieurs communes (Cahors, Figeac, Gourdon) d'une subvention exceptionnelle pour les dépenses d'assistance de l'année 1937.

Sur la proposition de M. Gratacap, le Conseil décide que la prime accordée pour chaque vipère détruite est fixée à 1 franc.

Le Conseil approuve le classement des chemins vicinaux ordinaires dans le réseau des chemins de grande communication.

Le conseil renvoie la question relative à la construction du pont de Maréuil sur la Dordogne, une part de la dépense de-

POUR LES AGRICULTEURS VICTIMES DE CALAMITES AGRICOLES

Nous publions ci-dessous le texte d'une lettre adressée à M. René Besse, député de Cahors, par M. Georges Monnet, ministre de l'Agriculture au sujet du règlement des indemnités relatives aux calamités agricoles survenues en 1935 :

« Monsieur le Ministre et cher Collègue, »

« Vous avez bien voulu appeler mon attention sur les agriculteurs de votre département qui ont déposé des demandes d'allocation à la suite de calamités atmosphériques survenues en 1935. »

« Ainsi que vous en avez été avisé par communication directe avec le Service de mon administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les dossiers des intéressés n'étant pas encore parvenus dans leur totalité, il a été sursis à leur examen jusqu'à ce jour. »

« Cependant des instructions ont été données en vue d'entreprendre le travail de répartition des allocations dès ce mois. Je puis donc vous assurer que dans le courant du mois de décembre prochain une décision interviendra en faveur des agriculteurs de votre circonscription. — Veuillez agréer... M. le Ministre de l'Agriculture : Signé : G. MONNET. »

LES AMELIORATIONS FONCIERES EN AGRICULTURE

Grâce aux encouragements votés par le Conseil général du Lot qui s'est substitué à l'Office agricole supprimé, les agriculteurs qui ont réalisé dans leurs exploitations des constructions de fumières et de purinières vont pouvoir bénéficier, comme par le passé, de subventions.

En conséquence, ceux qui ont fait construire au cours des années 1935 et 1936 des plate-formes à fumier avec fosse à purin sont invités à envoyer à la Direction des Services Agricoles, Maison de l'Agriculture à Cahors, avant le 15 décembre 1936, les factures des dépenses occasionnées par ces constructions en vue de bénéficier de la prime prévue pour ces améliorations et qui variera de 100 à 250 francs suivant l'importance des travaux et leur conception pratique.

LES TRUFFES

Au marché de samedi, il y eut un apport de 1.000 kg. de truffes environ. Elles ont été vendues à raison de 40 fr. le kilo.

Honorariat

M. de Boyer-Montégut est nommé honoraire avec le grade de chef de bataillon de réserve et affecté à la 17^e région.

Service de santé

MM. les médecins-lieutenants Ranon et Ratier sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais.

Compatriote

Notre compatriote, M. Combes, commissaire spécial de police hors-classe, 2^e échelon, sous-chef de service à Sète (Hérault), est nommé commissaire spécial de police hors-classe, 1^{er} échelon, chef de service à Foix (Ariège). Nos félicitations à M. Combes dont la famille habite Figeac.

Poste automobile rurale

Le 30 décembre, à 11 heures, il sera procédé à la Direction des P.T.T. à Cahors, rue des Cadourques, n° 1 bis, à l'adjudication de l'entreprise du service de poste automobile rurale de Saint-Céré.

Le même jour, à la même heure, au même lieu, il sera procédé à l'adjudication de l'entreprise du service de poste automobile rurale de Montcuq.

Les personnes qui désirent prendre part à cette adjudication doivent en faire la demande par écrit au Directeur des P.T.T. à Cahors.

Les demandes devront parvenir le 14 décembre, au plus tard. Les intéressés devront joindre à leur demande une pièce établissant leur nationalité, carte d'électeur, livret militaire, etc...)

Les candidats peuvent prendre connaissance du cahier des charges à la Direction des Postes et Télégraphes à Cahors et aux bureaux de Saint-Céré ou de Montcuq.

LA SEMAINE PROCHAINE

Les Révoltés du Bounty

La commission permanente de la fondation Carnégie a décidé de réserver sa plaquette et d'accorder le premier prix de 250 francs à M. Jean Lafont, 28 ans, agriculteur au hameau de Meymes (commune de Prayssac), qui, le 9 août 1936, a sauvé un enfant qui allait se noyer dans le Lot.

Nos félicitations.

Une somme de 15.000 francs est votée pour le chauffage fait par la Cie du Bourbonnais au Palais de Justice de Cahors.

Une augmentation de crédit est accordée pour l'entretien des bâtiments et des mobiliers départementaux de l'arrondissement de Figeac.

Avis favorable est accordé à la demande de crédits pour des réparations à effectuer aux casernes de gendarmerie de Cahors, de Castelnaud, de Gajac, de Labastide-Murat, de Payrac, de St-Céré, de Martel.

Un crédit de 4.900 francs est voté pour des réparations au bâtiment des Archives départementales.

Un crédit de 54.500 francs est voté pour constructions de préaux dans diverses écoles publiques. M. Orliac demande que des réparations soient faites dans les écoles de Mayrinbac, Padirac et Rocamadour.

ALLOCATION FAMILIALE

Par décret du 29 juillet 1936, le Président de la République a fixé la date de mise en application de la loi du 11 mars 1932 sur les Allocations Familiales au 1^{er} janvier 1937, pour toutes les professions énumérées ci-dessous :

Pêche en eau douce, pisciculture. Droguiste, Boulangerie, Pâtisserie. Marchand au détail d'eaux-de-vie, liqueurs, etc... Marchand de lait, laitier, Marchand de beurre, fromages, œufs, volailles, Crèmerie. Epicier au détail. Marchand au détail de fruits et légumes frais, Confiseur. Marchand de quatre saisons. Marchand de friture. Dépôts de pain, Marchand de poissons. Marchand de salaisons. Charcutier, Boucherie au détail. Marchand d'abats, tripière. Débitants de boissons. Restaurants et Hôtels. Débit de tabac. Marchand au détail de combustibles.

Les employeurs ressortissants à ces catégories devront donc s'affilier à une Caisse de Compensation « agréée » de la circonscription où se trouvent situés leurs établissements. Ces employeurs seront, en effet, responsables vis-à-vis de leur personnel du service des allocations familiales à partir de la date où la loi est applicable à leur profession.

En outre, des sanctions prévues par la loi, ils s'exposeraient en ne satisfaisant pas à l'obligation légale à des actions en dommages-intérêts de la part des chefs de famille qu'ils emploient, dommages qui ne sauraient être inférieurs au montant des allocations dont ces chefs de famille auraient été frustrés.

Mais il y a tout lieu de penser que le cas ne se produira pas et que les employeurs rempliront scrupuleusement les obligations que la loi leur impose.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser : Chambre de Commerce, quai Cavaignac.

Trouvée morte

Mme veuve Rougeols, 74 ans, habitant au hameau des Combes (commune de St-Germain-du-Bel-Air), a été trouvée morte sur son lit. Les voisins ne l'avaient pas aperçue depuis 3 jours.

Arrestation

Samedi, la gendarmerie de Catus a mis en état d'arrestation les nommés Marcel Pons, 48 ans, Algérien et Charles Lestiboudies, 47 ans, de Rouen. Tous deux ont été trouvés dans la cour de l'immeuble de M. Aussel, propriétaire à Calamane, au moment où ils s'apprêtaient à voler des lapins. Un lapin avait été tué lorsque survint M. Aussel.

Conduits à Cahors, ils ont été interrogés au Parquet. Ils ont affirmé qu'ils n'ont rien volé et que s'ils étaient chez M. Aussel, c'était pour rechercher leur chien qui s'y trouvait.

Ils ont été écroués samedi soir à la prison de Cahors.

Bicyclette volée

Lundi, M. Clavière, 20, rue Sainte-Barbe, avait placé son vélo devant chez lui. Quand il voulut le reprendre, il avait disparu. Il a porté plainte au Commissariat de police.

Cycliste en défaut

Pour défaut de plaque d'identité et d'appareil avertisseur à son vélo, procès-verbal a été dressé à M. Poujade, de Cazals.

Gendarmerie

M. Delage, commandant la 17^e légion de gendarmerie, est promu dans la réserve au grade de colonel ; M. Vallon est promu chef d'escadron et affecté à la 17^e légion (réserve).

Armée

L'adjudant-chef Célestine, et l'adjudant Blancquins, attendus d'Indochine ; les sergents-chefs Santini et Le Cosquer, attendus d'Indochine ; et le sergent-chef Lloana, attendu d'Afrique équatoriale française, sont affectés au 16^e tirailleurs sénégalais.

Service vicinal

M. Piganol est nommé cantonnier à Cahors, en remplacement de M. Nison, décédé.

P.-O.-MIDI

M. Taurand, de Bétaille, est nommé employé du P.-O.-Midi, à Capdenac.

Service téléphonique et télégraphique

Les services télégraphique et téléphonique fonctionneront officiellement à partir du 1^{er} décembre prochain à Sériergues, canton de Labastide-Murat.

Prix Carnégie

La commission permanente de la fondation Carnégie a décidé de réserver sa plaquette et d'accorder le premier prix de 250 francs à M. Jean Lafont, 28 ans, agriculteur au hameau de Meymes (commune de Prayssac), qui, le 9 août 1936, a sauvé un enfant qui allait se noyer dans le Lot.

PALAIS des FÊTES

JEUDI 26 — SAMEDI 28
DIMANCHE 29 (à 21 heures)
DIMANCHE (matinée à 15 heures)
Maurice CHEVALIER, Nathalie PALEY dans un grand film
de Darryl F. ZANUCK
Folies-Bergère
EN COMPLEMENT
LES AMOURS DE CELLINI
LA SEMAINE PROCHAINE
Les Révoltés du Bounty

CAHORS CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal s'est réuni mercredi soir. La séance est ouverte, à 9 h. et demie sous la présidence de M. de Monzie. Etaient présents : MM. de Monzie, docteur Calvet, Gayet, Fraysse, Heillets, Rolles, Orliac, Duthil, docteur Peindries, Marmisse, Salanié, Paubert, Caminade, Chastanet, Vidaillec, Malique, Caminade, Lafage, docteur Rougier, Nicolai, Triadou, Marcouly, Teil.

Des remerciements sont adressés à M. Constant pour un don de 500 francs et à Mme Fournié pour un don de 200 francs au bureau de bienfaisance.

Des demandes d'allocations militaires reçoivent un avis favorable.

Le Conseil approuve les conclusions de l'enquête du « commodo et incommodo » relative à la vente du presbytère de St-Henri.

Avis favorable est donné à la demande relative à la construction d'une passerelle à Langle (commune de Parnac).

Le dépôt aux Archives départementales de certaines archives municipales est approuvé.

Le Conseil décide la perception en 1937 de la taxe vicinale et non de la taxe des prestations.

Renvoyée à la Commission des Fêtes, l'organisation d'un concours musical en 1937.

Renvoyée à la Commission des Finances une demande de subvention adressée par le Centre national tourisme.

M. Salanié propose la création d'un Conseil de prud'hommes. Ce conseil, composé de 12 membres, aura son local au Palais de Justice (Adopté). Il propose également la création d'une chambre de métiers qui comprendra 18 membres pour l'arrondissement de Cahors. Adopté.

M. Duthil propose l'augmentation des traitements des employés municipaux et l'exonération de prélèvement sur les pensions municipales. Adopté.

M. Triadou propose de voter une subvention de 5.000 francs pour l'œuvre des Soupes populaires qui a été organisée dans l'établissement des Dames Noires, à Cahors. Adopté.

M. Marmisse propose la création d'une cantine scolaire pour donner un repas chaud aux élèves qui, habitant hors-ville, doivent prendre leur repas dans l'école. Une somme de 1.000 francs est votée.

La création de crèches et garderies est renvoyée à la Commission.

Une subvention de 100 francs est votée pour l'érection d'un monument au maréchal Joffre.

Une indemnité de logement de 1.200 francs est allouée à la maîtresse de l'école de Bégaus.

M. Gayet propose d'allouer aux agents d'octroi une remise sur les recettes de l'octroi. Adopté.

M. Marmisse propose d'accorder un secours à des veuves d'anciens employés de la ville non retraités. Adopté.

Une indemnité de 600 francs est votée pour indemnité de surveillance des études à la maîtresse de l'école de St-Georges.

M. Vidaillec propose de faire droit à trois demandes de bourses Galdemar. Adopté.

Une somme de 1.200 francs est votée à titre de location pour l'ouvrier de la rue Wilson.

M. le docteur Calvet propose le vote d'une somme de 2.500 francs pour la construction d'un lavoir au hameau de la Marchande. Adopté.

M. Rolles demande au Conseil de voter un crédit de 8.000 francs pour l'aménagement de locaux sous le préau de l'école primaire supérieure. Adopté.

Sur la proposition de M. Chastanet, le Conseil vote une somme de 3.000 francs pour l'achat du terrain Lacombe (jardin de la place des Mobiles).

M. Salanié propose de voter une augmentation de traitement en faveur de la concierge de l'école primaire supérieure. Le traitement sera porté à 4.300 fr. Adopté.

Le Conseil est mis au courant de diverses questions relatives à l'Internat de l'E.P.S. et approuve le budget de cet internat qui s'élève à 95.819 fr.

Sur la proposition de M. Heillets, le Conseil donne avis favorable à une demande d'arrachage des arbres de l'Avenue de l'Abattoir.

M. Paubert propose de voter une indemnité de 800 francs pour frais d'habilitation à l'agent chargé du service de la sûreté à Cahors. Adopté.

Le Conseil vote l'adresse de sympathie au Gouvernement adoptée par le Conseil général dans sa séance de mardi au sujet de la mort de M. Salengro.

M. Lafage demande le vote d'un crédit de 3.000 francs pour la construction de water-closets sous le lavoir de Saint-Georges. Adopté.

En outre M. Lafage déclare que l'installation de water-closets sur les Allées Fénelon serait nécessaire.

M. de Monzie fait observer que certaines rues de la ville ne sont pas en état de propreté. C'est que nombreux sont les habitants qui ne veulent pas placer dans les poubelles les ordures ménagères et préfèrent les jeter dans la rue. Il prie M. le Commissaire de police de faire exercer une surveillance à ce sujet.

De même, les habitants de certains quartiers sont troublés par le bruit des klaxons et échappement libre des autos et camions. M. le Commissaire de police est prié de vouloir bien prendre toutes dispositions pour obliger les chauffeurs à faire cesser ces bruits.

M. Marcouly propose de voter un crédit supplémentaire de 1.136 fr. 40 pour la construction du chemin de Regourd. Adopté.

Les redevances communales sur les distributeurs d'essence sont fixées à 125 francs par an.

M. Fraysse fait connaître une demande d'affiliation de terrain situé près du Moulin du Péril, adressée par M. Souchal. Renvoyé à la commission.

Renvoyée à la Commission la question relative à la nomination d'un cantonnier qui serait chargé de la surveillance de l'entretien des chemins vicinaux et ruraux de la commune de Cahors.

M. Nicolai donne communication du projet tendant à l'établissement d'un plan de la ville. Adopté.

M. le docteur Calvet donne communication du budget supplémentaire de 1936 :

Recettes : 2.798.790 fr.

Nécrologie

Nous apprenons avec regret la mort de M. Sudres, sous-préfet de Castres. M. Sudres qui était originaire de St-Céré, avait été conseiller de préfecture à Cahors. Mobilisé pendant

Les Sports

Aviron Cadurcien contre Jeunes Cadourques

En lever de rideau, les deux équipes secondes jouent une mi-temps où la supériorité des Juniors Cadourques se concrétise par le score de 2 buts à 0, en leur faveur.

Les équipes premières font ensuite leur entrée sur le terrain. Ici se place un incident regrettable à tous points de vue et qui en dit long sur la sportivité de certains dirigeants.

Le capitaine Avironnais refuse de jouer, si un joueur de son équipe, passé, pour raisons personnelles, aux Jeunes Cadourques, joue dans les rangs de ces derniers. Les joueurs des deux clubs, et le public ont apprécié à sa juste valeur cette décision qui ne procède pas du pur esprit sportif.

C'est la raison pour laquelle le match ne fut pas disputé.

A noter que pour des rencontres de cette importance, l'arbitre officiel de la Ligue du Midi brillait par son absence.

A LUZECH.

Rugby. — Dimanche dernier, en partie amicale l'Union Sportive Luzéchoise recevait sur son terrain de Trescols l'Avenir Cadurcien (réserves).

Partie peu intéressante de bout en bout, peu de jeu ouvert, du cafouillage surtout. En première mi-temps l'avantage est à Cahors qui marque 8 points (2 essais, 1 but) contre 0.

La deuxième mi-temps Luzech veut enfin jouer et s'adjuge 18 points (4 essais, 3 buts).

La fin de la partie est marquée par un incident regrettable provoqué par un joueur cadurcien qui, oubliant les règles les plus élémentaires de la courtoisie et de la bonne humeur sportives, fit preuve d'un manque absolu des qualités que demande le rugby. Nous n'insistons pas davantage et nous espérons bien ne plus voir sur notre terrain ces actes de brutalité répréhensibles auxquels nous ne sommes pas habitués.

Dimanche prochain, 29 novembre, l'équipe première de l'U.S.L. rencontrera en championnat du P.A. le Quinzé de St-Cyprien à St-Cyprien (Dordogne).

A CAZALS.

Football-Association. — Dimanche, 29 novembre, le terrain du Moulin-Grand sera le théâtre d'une belle rencontre entre l'Avenir Cazalais et l'Union Sportive Salvieoise. Le match s'annonce des plus intéressants, par suite de l'homogénéité et de l'allant du team salvieois. Complète dans toutes ses lignes, cette équipe se doit de nous faire assister à une belle partie. Par contre l'Avenir Cazalais, où les bons éléments ne font pas défaut, fera tout son possible pour endiguer les attaques adverses, et si possible renverser les pronostics.

Public et sportifs cazalais, tous, dimanche, au terrain du Moulin-Grand ! Coup d'envoi à 14 heures 30.

BRAVO U.-S.-QUERCY

Une recrudescence nettement marquée se manifeste au sein de la société et de l'équipe de rugby.

Lors de la rencontre du dimanche du 21 novembre, avec le V.G.A. Saint-Maur (brillante équipe), l'Union Sportive du Quercy a enlevé, d'une façon méritoire, la victoire par le score final 9 à 3.

Deux essais sont à l'actif de Berniole, le dernier est redevenu à Lafont, un gars de St-Céré, que nous espérons revoir fréquemment dans l'équipe.

Il est à noter la bonne tenue de l'équipe sur le terrain; malheureusement, nous ne pouvons en dire autant des supporters de l'équipe, dont les apostrophes à nos joueurs ont plutôt le désagrément de les énerver plus que de les stimuler.

Notre ami Vialatte a réorganisé nos dîners du dimanche soir; et il est heureux d'y voir flotter, à ces dîners, un courant de réelle gaieté et de cordiale sympathie.

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montriat. — Le mariage de M. Félix Boreddon, cultivateur à Tréjoux avec Mlle Jeanne Robert, sans profession, à Fiechacou, a été célébré le 21 novembre.

Nous adressons aux jeunes et charmants époux nos meilleurs vœux de bonheur et nos compliments à leurs familles.

Obèques. — Lundi, 23 novembre, ont été célébrés à Castelnau-Montriat les obsèques de Mme Antoinette Clavières, veuve Passerieu, âgée de 78 ans.

Une nombreuse assistance accompagnait le cercueil de la regrettée défunte.

Nous adressons à sa fille, Mme Reste, à M. Reste et à tous les autres membres de la famille nos sincères condoléances.

Timbres antituberculeux. — Du 1^{er} décembre au 10 janvier va se dérouler la 10^e campagne du timbre antituberculeux.

Ce timbre, la Défense contre la tuberculose d'Albert Favier, symbolise la lutte contre le terrible fléau qui est fort heureusement aujourd'hui en sérieuse régression.

Souhaitons que la commune de Castelnau soit mieux approvisionnée en timbres que l'année dernière par le comité de vente.

Il est du devoir de la population d'acheter le plus de carnets possible.

Nécrologie. — Nous apprenons avec un bien vif regret la mort de Mme veuve René Pujol, décédée samedi à Toulouse, veuve de notre regretté compatriote, M. René Pujol, décédé à Paris, il y a quelques années dans l'exercice de ses fonctions d'inspecteur des Finances dans le 12^e arrondissement. Les obsèques ont eu lieu lundi, 23 courant, à Albi où habite sa mère.

La regrettée défunte laisse deux enfants : M. Robert Pujol, professeur au Lycée de Marseille et Mlle Mariette Pujol, étudiante au Lycée de Toulouse.

Mme René Pujol était la bru de notre regretté compatriote, M. Paul Pujol, receveur des Contributions indirectes, dont les dévouées mortelles reposent dans le caveau de famille du cimetière de Cahors.

De cette honorable famille, il ne reste plus à Labastide-du-Vert que Mme veuve Marcelin Pons, Mme veuve Victor Labro et M. Benjamin Pons.

Nos bien sincères condoléances à toute la famille.

Luzech

Déclarations de récoltes. — Le délai fixé par l'Administration préfectorale pour les déclarations de la récolte de vins en 1936 est expiré le 15 novembre. Ces déclarations font ressortir de très mauvais résultats et démontrent à l'évidence la misère de la culture et l'importance considérable de la gèlée qui éprouva le vignoble de notre commune au printemps dernier. On constate que deux cent vingt-et-un récoltants seulement ont déclaré, pour 1936, une quantité de 4.179 (Quatre mille cent soixante-dix-neuf) hectolitres de vin rouge et 38 (Trente-huit) hectolitres de vin blanc pour une superficie de 390 hectares.

En 1935 année de grêle, il avait été déclaré 4.688 hectolitres de vin rouge et 71 hectolitres de vin blanc.

Si nous rapprochons les chiffres ci-dessus de ceux de 1934 qui avaient accusé 15.201 hectolitres de vin rouge et 77 hectolitres de vin blanc, nous constatons que les années 1935 et 1936 représentent à peine le quart de la récolte moyenne.

C'est une grande gêne pour nos courageuses populations agricoles.

Réunions. — La Commission administrative du Bureau de l'Assistance se réunira vendredi prochain, 27 courant, à 20 heures. Le Conseil municipal est convoqué pour samedi à 20 heures.

Albas. — Déclaration de la récolte de vin. — Voici les résultats des déclarations : Surface plantée en vignes : 3.000 hectares.

Nombre de déclarants : 224 ; vin rouge : 4.602 hectolitres ; vin blanc : 2 hl. 20. Déclaration avec appellation d'origine : 645 hl. 10. Stocks au 1^{er} octobre : 172 hectolitres.

Si nous comparons avec 1935, nous trouvons que l'an dernier 236 récoltants pour une superficie de 328 hectares avaient déclaré 5.172 hectolitres. Donc à une année déficitaire vient s'ajouter encore une autre année encore plus déficitaire du fait de la gèlée du 15 avril.

Mais il faut remarquer que cette gèlée n'a pas atteint tout le monde. Ce sont les viti-culteurs de la vallée qui ont été le plus éprouvés et c'est à ceux-là seuls dont les déclarations sont nulles ou presque nulles que les pouvoirs publics devraient octroyer des subventions pour catalysmes atmosphériques.

Pour la première fois de sa vie, son âme s'ouvrirait à la beauté.

Rose souriait à Archie et se courrait éblouit Robert. Du coup Nelly fut oubliée. Le rustre avait reçu le coup de foudre.

— Elle sera à moi ou je me tuerai, se dit-il, avec cette brutale sauvagerie qui était le fond de sa nature indisciplinée.

Dès cette minute, il cessa de regarder la scène, ses yeux ne quittèrent plus cette délicieuse créature qui venait de se révéler à lui.

Soudain, il la vit se retourner pour dire un mot à l'homme qui était derrière elle, et il reconnut Verner.

Il pâlit et une leur mauvaise brilla dans son regard, tandis qu'il murmura à mi-voix des mots de haine.

— Ainsi, il est là-haut ! Avec elles ! Et je suis ici, seul en paria. Il peut la regarder de près ; lui parler et recevoir son sourire, tandis que je dois rester à l'écart.

Mais il se ressaisit dans une pensée de vengeance :

— A nous deux, Monsieur Verner, moi du moins, je connais ma mère, et mon père était un brave homme, tandis que toi...

Mais tandis qu'il ruminait ainsi sans quitter des yeux la loge, il comprit malgré lui la grande supériorité de son frère, et son attitude, si pareille à celle de ceux qui l'entouraient, le frappa.

— Ah ! pourquoi moi non, je suis comme lui, murmura-t-il. Il a tout et

je n'ai rien. Je donnerais tout l'or du monde pour être à sa place ce soir.

C'est alors que Verner le vit et lui adressa un petit signe amical. Et comme Lady Damers regardait dans sa direction, il crut qu'il se moqueait de lui et sa rage s'en accrut.

XXXIII

Comme le rideau retombait après des applaudissements sans fin, Robert sentit une main se poser sur son épaule.

— Venez avec moi, Robert lui dit Verner, très éloigné de soupçonner la haine de celui qu'il venait chercher.

Robert le suivit sans un mot, et quand ils arrivèrent au péristyle, ils virent le groupe formé par les dames.

Il y avait eu erreur dans l'appel des voitures et celle de Lady Damers se faisait attendre.

Florence se retourna.

— Nous avons au moins cinq minutes à attendre, M. Elster, vous avez le temps de nous présenter votre frère.

Sa voix s'adouciait, comme toujours quand elle parlait à Verner.

Celui-ci obéit avec cette simplicité exempte d'humiliation qu'il avait en parlant de sa famille, il se croyait un fils du peuple et n'en ressentait aucune confusion.

Mais Robert était déconcerté.

— Dois-je remettre mes gants, murmura-t-il tout bas à son frère.

— Laissez, cela n'a aucune importance.

Florence réprima un sourire à la vue du rustre prétentieux qu'on lui présentait, mais elle voulait être aimable pour le frère de Verner, et elle le fut.

— Avez-vous pris plaisir au spectacle, M. Robert ? lui demanda-t-elle gentiment ?

Mais Robert eût découragé les meilleures volontés, il disait quelques mots sans suite, ses yeux fuyaient, impossibles à rencontrer, et il y avait sur ses traits un si étonnant mélange de méchanceté, d'audace et de vanité, que Florence ne trouvait plus rien à lui dire.

Archie vint à son secours :

— Il serra la main de Robert et courageusement se déclara charmé de le connaître.

— Votre frère m'a sauvé la vie et je n'ai pas de meilleur ami.

Florence, remarquant le regard de Robert sur sa fille, se crut tenue de la présenter.

— C'est votre première visite à Londres, dit Rose, plus tentée de se sauver pour rire que de causer avec ce singulier personnage qui la regardait de façon si insolite.

— Oh ! non, disait fièrement Robert, j'y suis venu plusieurs fois, mais c'était pour affaire et non pour mon plaisir.

— En ce cas, dit Archie, résoluement aimable en dépit d'une antipathie instinctive, nous vous aiderons

à vous distraire, votre frère est chez lui, dans notre maison.

Robert n'en était que trop convaincu !

— Nous dînerons ensemble demain, proposa Archie vraiment aimable par sympathie pour Verner.

La voiture de Lady Damers arrivait enfin. Le jeune homme installa les deux femmes et prit place auprès d'elles.

— Il est impossible, dit Rose en riant, on ne peut vraiment pas croire que Verner et lui ont la même mère.

— Ce jeune homme est en effet bien extraordinaire... et si content de lui, reconnut Florence en riant, mais nous devons être aimables pour lui à cause de son frère.

Quand Archie dit à Verner l'invitation faite à son frère, le jeune homme resta perplexe.

Non par fausse honte, il n'en éprouvait aucune, mais il sentait que tant de vulgarité d'un côté, tant de raffinement de l'autre ne promettaient pas une soirée agréable.

Quant à Robert, il rentrait chez lui comme un homme ivre. Les portes du paradis s'étaient ouvertes pour lui et il était bien décidé à y entrer comme en pays conquis.

— Je dînerai avec un lord, se disait-il, un vrai lord, que penseraient ma mère et Nelly si elles savaient !

Et pour que Nelly le sût, il lui écrivit séance tenante :

(à suivre).

Nous n'avons cessé de dire ici que toutes les expertises du monde ne sauraient être plus précises que les déclarations de récolte, car c'est bien là, en effet que l'on peut trouver la perte précise subie.

Pas plus à Albas qu'ailleurs, on n'arriverait à comprendre que l'on base des secours sur un fort pourcentage de pertes quand la déclaration de récolte vient démentir une telle estimation.

Espérons qu'un peu plus de justice et moins de fantaisie régiront les répartitions de secours à l'avenir.

Malgré tout, nous devons bien établir que notre commune a bien souffert de la gèlée si l'on tient compte que la récolte normale devrait s'élever à 7 ou 8.000 hectolitres, alors que des années comme 1926 donneront 11.354 hectolitres et 1934, 10.000 hectolitres en chiffres ronds.

Par conséquent, la commune a fait cette année moitié récolte et certains viti-culteurs presque rien. C'est surtout sur ceux-là que nous appelons l'attention des pouvoirs publics.

La chasse aux perdreaux. — Nous rappelons aux chasseurs que la chasse aux perdreaux est interdite depuis le 15 novembre. Il a été donné des ordres sévères, nous assure-t-on pour verbaliser contre les délinquants.

Mais pour faciliter la tâche de la Société de chasse et le repeuplement, nous supposons nos chasseurs assez consciencieux pour respecter les règlements en vigueur.

Saint-Vincent-Rive-d'Oit. — Nous apprenons avec plaisir que M. Gaston Vincent, notre sympathique facteur suppléant, après un stage de trois semaines à Limoges, a été définitivement admis au concours pour l'emploi de facteur receveur, avec le n° 21 sur 28 admiss.

Nos félicitations les plus vives à M. Vincent pour son brillant succès.

Sauzet. — Les marchés aux truffes. — Comme les années précédentes, les marchés aux truffes de Sauzet s'ouvriront à partir du dernier jeudi de novembre et se tiendront tous les jeudis jusqu'au dernier jeudi de février.

Nous sommes persuadés — étant donné la réputation de la truffe de nos plateaux — que ces marchés connaîtront un succès toujours plus grand.

Montcau. — Auto contre vélo. — Dimanche au soir, 22 courant, à la tombée de la nuit, M. Moïse Boyer, âgé de 30 ans, domestique aux environs d'Agen, revenait de Lascaubanes à bicyclette.

Arrivé au tournant de Combecave, sa bicyclette fut violemment heurtée par la derrière d'une automobile qui filait à grande allure vers Castelnau.

La machine est hors d'usage et le bicycliste souffre de fortes contusions à l'avant-bras gauche. Le docteur Cancès a prescrit un repos de vingt jours.

Duravel. — Syndicat fruitier et verger-école. — Sur l'initiative dévouée et pressante de M. Froment André, il vient d'être créé un Syndicat fruitier, dont voici la composition du bureau : Président, Froment André ; vice-Président, Frayssi Laurent ; Trésorier, Grassies Raymond ; Secrétaire, Ruscac Edouard. Membres : Cruzol, Bonnet Gabriel, Lafon Jean-Louis, Radet Henri, 40 adhérents.

Le verger, dont le terrain a été gracieusement fourni par M. Gélis, est entièrement clos, d'une exposition parfaite, peut contenir 450 à 500 sujets hautes et basses tiges. Un noyau d'arbres de variétés montantes est fourni gratuitement par la Fédération des Syndicats des producteurs de fruits du Lot. Les plantations de sauvagesons auront lieu tous les ans.

Des cours de greffage, sommatons diverses, traitement, taille seront donnés régulièrement. Tous les adhérents auront la facilité de s'y procurer des greffons.

L'école de taille : taille d'hiver et taille d'été sera dirigée par un moniteur diplômé et un professeur, sous les auspices de la Cie P.-O.-Midi et des Services Agricoles du Lot. Douze élèves de la commune sont inscrits à ce jour ; ceux des communes avoisinantes qui désirent prendre part à ces cours, peuvent s'adresser pour leur inscription, au Syndicat de Duravel.

Mariage. — Samedi a été célébré le mariage de M. Jean-Louis Lafon, propriétaire, route de la Gineste et de Mlle Pilar Lafon. Vœux de bonheur aux jeunes époux.

Carnet noir. — Lundi ont eu lieu les obsèques de M. Jules Bataille, propriétaire aux Ons, décédé à l'âge de 77 ans ; l'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

A sa veuve, à son fils, conseiller municipal de Duravel, à toute la famille, nous offrons nos sympathiques condoléances.

Saint-Cirq-Lapopie. — Une fête traditionnelle. — La fête de sainte Catherine, patronne des tourneurs, se célèbre depuis des siècles dans notre féodale cité, où l'on confectionne encore divers objets en bois, dont les robinets. Avant la Révolution, nos tourneurs formaient une corporation puissante, et la fête en question y fut toujours en honneur.

Elle se célébrera cette année les 29 et 30 novembre.

Il y aura des bals de jour et de nuit, sous la direction d'un orchestre de choix, ainsi que de nombreuses attractions, dont une tombola, un mât de cocagne et de belles retraites aux flambeaux.

Arrondissement de Figeac

LE MERVEILLEUX TRAITEMENT DU DOCTEUR VIDAL A FIGEAC

C'est demain samedi 28 novembre, que le traitement commencera à être appliqué à Figeac, Hôtel Moderne des Voyageurs, 51, Allée Victor-Hugo, de 10 h. à midi et de 2 h. à 6 heures.

Tous ceux qui sont atteints d'asthme, de rhumatismes, de certains cas de paralysie (hémiplegie, tabès, Parkinson) tous ceux qui souffrent de troubles digestifs (maux d'estomac, entérite, constipation), de troubles circulatoires (hypertension, retour d'âge), et surtout de troubles nerveux (maux de tête, insomnies, angoisses, vertiges, tremblements, neurasthénie), doivent faire confiance à cette merveilleuse méthode et peuvent, grâce à elle, retrouver une existence normale.

Nous rappelons que l'application de ce traitement se continuera dimanche 29 novembre et lundi 30 novembre inclusivement.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon. — Engin dangereux. — Dans les décombrés d'une maison en réparation, on a vu dit La Poussie, les ouvriers de M. Lacombe entrepreneur à Gourdon avaient découvert un obus non explosé.

Nous apprenons qu'un artificier, sous-officier d'artillerie à Toulouse, a procédé à la destruction de cet engin dangereux en le faisant éclater.

Caniac. — Nécrologie. — C'est au milieu d'une assez nombreuse affluente de parents et d'amis que nous avons accompagné à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. Edmond Lacarrière, du village de Bonneau, qui a été enlevé à l'affection des siens à l'âge de 76 ans.

C'était un homme très sympathique, qui ne laisse que des regrets. Que toute sa famille trouve ici l'assurance de nos bien sincères condoléances.

Thédirac

Un beau coup de fusil. — M. Galet, Antonin, employé au P.-O.-Midi, domicilié au Dégagnazac, a tué un maccassin de 16 kilos, qu'il a expédié aux Halles de Paris.

Culture de tabac. — Les demandes de plantation de tabac devront se faire à la mairie, les vendredi 27 et samedi 28 courant, de 13 h. à 16 h.

Souillac. — Foire. — Favorisée par une assez belle journée, notre foire du jeudi, 19 novembre, a été assez importante, surtout en raison du grand nombre d'animaux gras amenés. Les divers foirails étaient particulièrement bien garnis, notamment celui des moutons. Voici les cours pratiqués :

Gros bœufs de travail, 5.000 à 6.000 francs ; moyens, 3.200 à 3.500 fr. ; doublons, 1.800 à 2.000 fr. ; bœurrets d'Auvergne, 1.200 à 1.400 fr. ; vaches laitières, 4.000 à 4.500 fr., le tout la paire.

Marché aux moutons : Un peu de lentour moutons gras, 3 fr. 25 ; agneaux, 4 francs le demi-kilo ; moutons d'élevage, 120 à 140 fr. ; brebis accompagnées, 180 à 200 francs.

Marché à la volaille : Grand apport. Poules et canards, 4 fr. ; poulets, 4 fr. 50 ;

Notre santé est en jeu

Un vin fortifiant, actif et agréable, capable de vous remonter, de réveiller votre appétit, vous le ferez uniquement avec la Quintonine. Ne vous contentez pas d'une imitation; vous la paierez toujours trop chère, car vous n'en retirerez pas les mêmes bienfaits. L'action fortifiante de la Quintonine sur l'état général est d'autant plus rapide qu'elle aide l'estomac et favorise la digestion ; la flacon vaut 4 fr. 95. Ttes Phies et Phie Orliac à Cahors.

Personne sérieuse

cherche à faire travaux de couture chez elle ou à domicile

S'adresser : Bureau du Journal

A VENDRE

Machine à écrire d'occasion, très bon état

Prix intéressant

S'adresser : Bureau du Journal

A vendre cause double emploi

BELLE SALLE A MANGER

A louer

APPARTEMENT 4 pièces

S'adresser chez M. COUDRE

A vendre

FOURGON CITROEN, type 29, 2.500 k.

S'adresser Agence Citroën, CAHORS

TRIBUNAL DE COMMERCE

DE CAHORS

LIQUIDATION JUDICIAIRE

du sieur PENET François

Poterie, Verrierie, à Cahors

RENOVI A HUITAINE

POUR CONCORDAT

Messieurs les créanciers de la dite liquidation judiciaire, dont les créances ont été vérifiées et admises, sont invités à se rendre,

Le premier décembre prochain, jour de mardi, à onze heures,

En la salle des audiences du Tribunal de Commerce de Cahors, sise au Palais de Justice.

Pour reprendre la délibération sur les propositions qui leur seront faites par le liquidé pour obtenir le concordat — et, en cas de refus, exprimer leur avis sur le maintien ou le remplacement du liquidateur.

La présente insertion est faite en vertu du renvoi mentionné dans le procès-verbal de l'assemblée du vingt-quatre novembre mil neuf cent trente-six.

Le Greffier, J.-E. SOULAS.

ETUDE DE M. R. SEGUY

Licencié en droit

Avoué à Cahors, 1, rue St-Pierre

EXTRAIT

D'un jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de première instance de Cahors, le seize juillet mil neuf cent trente-six, enregistré et signifié à avoué et à partie.

Entre : Madame LARIGALDIE Marie, épouse de GARRIGOU Edmond, domiciliée de droit avec ce dernier, mais demeurant à La Beyne, commune de Cahors.

Et : Monsieur GARRIGOU Edmond, Commis du Trésor dans l'Administration des Tabacs, à Paris, domicilié dite ville, rue Marcel-Dubois, numéro trois.

Il appert que la séparation de corps a été prononcée entre les époux GARRIGOU-LARIGALDIE, au profit de la femme et aux torts et griefs du mari.

Que le divorce a été prononcé entre les mêmes époux GARRIGOU-LARIGALDIE au profit du mari et aux torts et griefs de la femme.

Cahors, le vingt-six novembre mil neuf cent trente-six.

Pour extrait : R. SEGUY.

CRUEL ORGUEIL

D'après l'Anglais

Par LOUIS D'ARVERS

— Ils se séparèrent sur ces mots, et Verner se hâta vers la demeure des Hutton.

— Etes-vous tout à fait libre de votre soirée, lui demanda Lord Hutton en l'apercevant.

— Certainement.

— En ce cas, Lady Hutton a besoin de vous. Elle a pris une loge ce soir pour « Macbeth ». Elle a invité Lady Damers et sa fille et compte que vous les accompagnerez avec Archie. Damers et moi avons d'autres engagements.

RADIO DE QUALITE POUR TOUS

12 mensualités de 112 fr. A LA LIVRAISON 95 fr. Prix : 1.395 fr.

RADIO-L.L.

BON POUR UNE DEMONSTRATION GRATUITE A DOMICILE, VALABLE CHEZ L'UN DE NOS 1.200 AGENTS, FRANCE, ALGERIE, TUNISIE

moi je prends le TRAIN...

PARCE QUE JE SAIS COMPTER

un km-rail ne me coûte que

0 fr. 20 en 3^e classe
0 fr. 30 en 2^e classe
0 fr. 45 en 1^e classe

Si je fais l'aller-retour, soit direct, soit en circuit, je paie

20 % de moins en 2^e et 3^e classe
25 % de moins en 1^e classe

Rien n'est moins cher... **Je m'en profite...**

clients des grands réseaux tous avez droit à des réductions, à des services, à des Renseignements. Profitez-en!

Assistance judiciaire du 18 novembre 1935

ETUDE DE **Maître Jean MERIC** Avoué à Cahors

3, rue Georges-Clemenceau
Suc^e de MM^{rs} CHATONNET et LACOSSE

EXTRAIT d'un Jugement de séparation de corps

En vertu d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de Cahors, le 8 mai 1935, enregistré, signifié et devenu définitif.

Entre : Mme AMAT Sylvanie, épouse COURTIL Julien, avec lequel elle est domiciliée de droit, mais demeurant en fait chez Madame veuve DISSEAU, à Tréjols (Tarn-et-Garonne), ayant Maître MERIC, pour avoué.

Et Monsieur Julien COURTIL, cultivateur, demeurant et domicilié à Lebril (Lot), ayant Maître BILLIBRES, pour avoué.

Il appert :

Que la séparation de corps a été prononcée entre les époux AMAT-COURTIL, au profit de la femme et aux torts et griefs exclusifs du mari.

Pour extrait :

Signé : Jean MERIC, avoué.

Bibliographie

LE DICTIONNAIRE ANALOGIQUE par Charles MAQUET

Ce nouveau dictionnaire, qui vient de paraître à la Librairie Larousse, est plus qu'un livre utile, c'est proprement un livre bienfait pour tous ceux qui ont à exprimer leurs pensées verbalement ou par la plume.

Et d'abord parce qu'il remédie à toute déficience verbale, soit en nous présentant des mots oubliés, soit en nous présentant de riches séries de mots techniques ; ensuite, parce qu'il assure — par le groupement autour de mots centraux de tous ceux qui ont avec eux une affiliation quelconque — une pleine conformité de l'expression avec la pensée. C'est donc bien par là un répertoire moderne des mots par les idées qu'ils représentent.

Mais non moins aussi un répertoire des idées par les mots. Car les mots ne sont pas seulement les auxiliaires serviles de la pensée, ils en peuvent être, ils en sont sinon de véritables créateurs, du moins de précieux et fertiles évocateurs. Il faut ouvrir, il faut consulter ce dictionnaire pour bien saisir comment des mots (comme par exemple amitié, amour, colère, fonte, fontaine, etc.) offrent à tous ceux qui préparent un discours, un article, un livre, les ressources inattendues d'une science plus éclairée d'une part, de l'autre d'une imagination, d'une sensibilité heureusement sollicitées et singulièrement élargies.

On ne saurait donc trop souligner les inappréciables services qu'un tel dictionnaire peut rendre chaque jour à tous. D'autant que sa disposition ma-

Réception et livraison des expéditions de grande vitesse

Les Chemins de Fer du P.O.-Midi ont l'honneur d'informer le public que, dans le but d'offrir de plus grandes facilités à leurs usagers, ils ont décidé que les gares d'Aurillac, Brive-la-Gaillarde, Cahors, Capdenac, Périgueux et Tulle resteront désormais ouvertes, en semaine, de 12 à 14 heures, pour la réception et la livraison des expéditions de grande vitesse.

Pour vos bonnes nuits de voyage !

P.O.-Midi fournit gratuitement un oreiller à tout voyageur occupant une place de couchette de 1^{re} classe.

Prenez pour vos voyages de nuit une couchette de 1^{re} classe ; « vous vous lèverez » frais et dispos, à destination.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé)
Le co-gérant : L. PARAZINES.

LA PHOSPHODE GARNAL

remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodofanniques phosphatées

Pour la guérison des : **ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DELICATES Malades, Grippés et Convalescents**

LYMPHATISME : Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles.

MALADIES DES OS : Rachitisme, Scrofule des enfants.

MALADIES DE LA POITRINE : Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose.

ANÉMIE : Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile de jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique.

NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE : des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le D^r ORTEL
Ancien externe des Hôpitaux de Paris
Docteur en Médecine de la Faculté de Paris
écrit :

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la **PHOSPHODE GARNAL**. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.

Chaque flacon de **PHOSPHODE GARNAL** renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.

La **PHOSPHODE GARNAL** fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs.

Son action reconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.

Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Prix du flacon : 15 francs

LIVRET-GUIDE OFFICIEL P.-O.-MIDI

Le Livret-Guide P.-O.-Midi 1936 est paru ; il comprend 2 tomes :

Tome I : de Paris à la Loire et à la Garonne.

Tome II : de la Garonne aux Pyrénées et à la Méditerranée.

Un indicateur complet des trains P.-O.-Midi, formant annexe, est vendu avec les 2 tomes ou avec l'un ou l'autre des tomes.

Nous rappelons que le Livret-Guide Officiel du Réseau P.-O.-Midi est en vente dans les principales gares aux prix ci-après :

Tome I, avec horaire des trains, 5 francs.	Tome II, avec horaire des trains, 5 francs.
Tomes I et II, avec horaire des trains, 7 fr. 50.	Envoi par le service de la Publicité du Réseau P.-O.-Midi, 1, place Valhubert, à Paris, 13 ^e , contre mandats, chèques postaux (Paris 2325) ou timbres-poste français :
Tome I, avec horaire des trains, 6 fr. 25.	Tome II, avec horaire des trains, 6 fr. 25.
Tomes I et II, avec horaire des trains, 9 fr. 35.	

SERVICE D'HIVER 1936-37

De Paris à Toulouse par Cahors

	OMNIB.	EXP.	MIXTE RAPIDE	EXP. RAPIDE	EXP.	OMNIB.
	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4
PARIS (Orsay) dép.	10 15		19 55 30	25 22 5		
PARIS (Aust.) dép.	10 27		20 50	37 22 17 22 45		
LIMOGES (arrivée)	15 31		0 24 1 47	3 7 5 25		
LIMOGES (départ)	15 45		0 27 1 52	3 12 5 41		
BRIVE (arrivée)	17 1		1 43 3 18	4 35 7 22		
BRIVE (départ)	8 3 12 23	17 7 18 3	1 49 3 53	4 41 7 33		
Gignac-Cressensac	8 39 13		—	—		
SOUILLAC, exp.	9 1 13 36	17 44 18 50	—	—	4 30	8 16
CAZOULES	9 8 13 43		—	—	—	—
La Chap.-d-Mareuil	9 13 18 48		—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 22 13 57		—	—	—	—
Nozac	9 31 14 6		—	—	—	—
GOURDON, dép.	9 34 14 19 18	6 19 34	—	—	—	—
Saint-Clair	9 53 14 28		—	—	4 57	8 44
Dégagnac	10 3 14 38		—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	10 13 14 48		—	—	—	—
Saint-Denis-Catus	10 23 14 58		—	—	—	—
Espère	10 31 15 6		—	—	—	—
CAHORS (arrivée)	10 40 15 15 18 41	20 27	3 21 5 35	6 11 9 23		
CAHORS (départ)	11 51 17 56 18 45		3 25 5 39	6 15 9 29	7 25	
Sept-Points	12 2 18 7		—	—	—	—
Cieureac	12 17 18 22		—	—	—	—
Lalbenque	12 24 18 29		—	—	—	—
Caussade	12 52 18 59 19 25		—	—	6 21	10 12 8 25
MONTAUBAN arr.	13 23 19 30 19 45		4 20 6 42	7 10 10 33	8 55	
TOULOUSE, arr.	16 35	20 35	5	7 35	8	11 57 11 26

De Toulouse à Paris par Cahors

	OMNIB.	EXP.	RAPIDE	EXP.	EXP.	RAPIDE
	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4	1, 2, 3, 4
TOULOUSE... d.	4 53		8 35	13 25	15 50	17 20 20 16 21 20 23 19
MONTAUBAN. d.	6 11	9 53	9 17	14 6	16 35	18 12 20 57 22 6 0
Caussade	6 50	10 27	9 35	—	17 16	18 34 21 17
Lalbenque	7 26	11 5	—	—	17 56	18 55
Cieureac	7 34	11 13	—	—	18 4	—
Sept-Points	7 44	11 22	—	—	18 14	—
CAHORS... (arr.)	7 50	11 28	10 9	14 58	18 20	19 12 21 57 23 5 0 52
CAHORS... (dép.)	8 13	—	10 13	15 2	—	19 17 22 1 23 9 0 56
Espère	8 27	—	—	—	—	—
St-Denis-Catus	8 40	—	—	—	—	—
Thédirac-Peyrilles	8 53	—	—	—	—	—
Dégagnac	9 2	—	—	—	—	—
Saint-Clair	9 10	—	—	—	—	—
GOURDON (1) d.	9 23	—	—	—	—	—
Nozac	9 30	—	—	—	—	—
Lamothe-Fénelon	9 38	—	—	—	—	—
La Chap.-de-Mar.	9 45	—	—	—	—	—
CAZOULES	9 51	—	—	—	—	—
SOUILLAC, dép.	10 4	—	—	—	—	—
Gignac-Cressensac	10 32	—	—	—	—	—
BRIVE... (a.)	10 57	—	—	—	—	—
BRIVE... (d.)	11 50	—	—	—	—	—
PARIS... (A.) arr.	11 58	—	—	—	—	—
PARIS... (O.) arr.	18 52	—	—	—	—	—
	19 4	—	—	—	—	—

De Cahors à Libos

CAHORS...	6 29	15 20	»	18 50
Mercuès	6 43	15 34	»	19 10
Douelle (Arrêt)	6 47	15 38	»	19 14
Parnac	6 54	15 46	»	19 22
Luzech	7 3	15 52	»	19 28
Castelfranc	7 12	16 7	»	19 39
Prayssac (Arrêt)	7 16	16 3	»	19 43
Puy-l'Évêque	7 24	16 15	17 22	19 51
Duravel	7 31	16 22	17 33	19 58
Soturac-Touzac	7 38	16 29	17 44	20 5
Fumel	7 43	16 40	18 3	20 16
LIBOS	7 58	16 45	18 9	20 21

De Libos à Cahors

LIBOS... dép.	6 34	9 24	13 24	18 14
Fumel	6 42	9 31	13 31	18 21
Soturac-Touzac	6 58	9 41	13 41	18 32
Duravel	7 9	9 48	13 48	18 39
Puy-l'Évêque	7 25	9 56	13 55	18 46
Prayssac (Arrêt)	7 39	10 4	14 3	18 55
Castelfranc	7 46	10 9	14 8	19
Luzech	8 7	10 20	14 19	19 11
Parnac	8 20	10 29	14 28	19 21
Douelle (Arrêt)	8 29	10 34	14 33	19 26
Mercuès	8 37	10 39	14 38	19 32
CAHORS	8 53	10 51	14 50	19 45

St-Denis-près-Martel et Aurillac

St-Denis-près-Martel	4 45	14 43	18 39	18 50	»
Vayrac	4 53	14 50	—	18 58	»
Bétaïlle (arrêt)	4 8	14 54	—	19 3	»
Puybrun	5 6	15 2	—	19 11	»
Bretenoux-Biars	5 15	15 10	18 57	19 27	»
Port-de-Gagnac	5 21	15 16	—	19 23	»
Laval-de-Cère	5 30	15 23	—	19 34	»
Lamativie	5 52	15 40	—	19 51	»
Siran (arrêt)	6 9	15 54	—	20 5	»
La Roquebrou	6 30	16 5	—	20 18	»
AURILLAC, arrivée	7 13	16 40	20 15	20 55	»

Aurillac à St-Denis-près-Martel

AURILLAC, départ	4 52	6	10 42	17 17	»
La Roquebrou	5 26	6 26	11 18	17 55	»
Siran (arrêt)	5 37	—	11 29	18 6	»
Lamativie	5 51	—	11 43	18 21	»
Laval-de-Cère	6 6	—	11 58	18 35	»
Port-de-Gagnac	6 13	—	12 5	18 44	»
Bretenoux-Biars	6 29	7 11	12 14	19 2	»
Puybrun	6 38	—	12 21	19 12	»
Bétaïlle (arrêt)	6 47	—	12 28	19 20	»
Vayrac	7 2	—	12 33	19 26	»
St-Denis-près-Martel	7 9	7 31	12 40	19 33	»

Le Buisson à St-Denis-près-Martel

Le Buisson. dép.	7 33	10 34	»	19 42
Sarlat	8 28	11 31	17 56	20 46
Cazoules	9 3	12 6	19 5	21 21
Souillac	9 11	12 14	19 16	21 30
Le Pigeon	8 31	10 26	12 37	15 16
Baladou. Arrêt.	8 35	10 32	12 41	15 20
Martel	8 42	10 56	12 48	15 27
St-Denis-p.-M.ar.	8 51	11 7	12 57	15 36

St-Denis-près-Martel au Buisson

St-Denis-p.-M.d.	6 53	7 32	9 14	13	»	15 55
Martel	7 6	7 40	9 27	13	16	24
Baladou. Arrêt.	7 12	—	9 33	13	19	16 34
Le Pigeon	7 15	—	9 37	13	22	16 49
Souillac	7 21	7 55	9 46	13	31	17
Cazoules	6 15	—	—	—	—	20 51
Sarlat	7 31	8 27	17 53	15	3	21 36
Le Buisson. ar.	6 9	8 59	18 39	15	48	»

Toulouse à Capdenac, Brive et Paris

TOULOUSE. dép.	10 1	15 45	18 20	»
CAPDENAC. (a.)	13 46	19 7	22 16	»
FIGEAC. (a.)	2 20	7 17	11 11	17 20
Le Pournel	2 39	7 31	11 23	17 29
Assier	7 50	11 42	»	»
Flaujac (halte)	3 39	8 1	11 54	»
Gramat	8 10	12 3	»	»
Rocamadour	5 13	8 23	12 18	»
Montvalent	5 25	8 35	12 28	»
St-Denis-p.-arr.	5 42	8 49	12 42	»
Martel (dép.)	5 54	8 58	12 51	»
Quatre-Routes	5 59	9 13	2	»
Turenne	6 11	9 16	13 12	»
BRIVE (Orsay) ar.	6 23	9 28	13 22	»
PARIS (Orsay) ar.	6 54	9 43	13 44	»

Paris à Brive, Capdenac et Toulouse

PARIS (Aust.) d.	21 57	22 45	»	»
Brive... dép.	3 57	8 19	»	»
Turenne	4 18	8 44	»	»
Quatre-Routes	4 28	8 53	»	»
St-Denis-p.-arr.	4 33	9	»	»
Martel (dép.)	4 38	9 8	»	»
Montvalent	—	9 19	»	»
Rocamadour	5 3	9 37	»	»
Gramat	5 14	9 50	»	»
Flaujac (halte)	—	10 3	»	»
Assier	5 33	10 13	»	»
Le Pournel	—	10 22	»	»
FIGEAC. (dép.)	5 58	10 44	»	»
CAPDENAC (d.)	6 5	10 53	»	»
TOULOUSE (arr.)	6 27	11 20	»	»

De Cahors à Capdenac

CAHORS	8 2	10 14	16 44	19 18
Cabessut	8 11	10 25	16 55	19 29
Arcambal	8 20	10 41	17 4	19 40
Vers	8 28	10 59	17 12	19 49
Saint-Géry	8 35	11 14	17 17	19 56
Conduché	8 45	11 43	17 28	20 10
Saint-Cirq-la-Popie	8 52	11 53	17 34	20 17
St-Martin-Labouval.	8 59	12 17	17 41	20 29
Calvignac	9 5	12 27	17 47	20 37
Cajarc	9 16	12 44	17 59	20 52
Monbrun	9 25	—	18 8	21 3
Toirac	9 33	—	18 16	21 13
Lamadelleine	9 44	—	18 27	21 26
CAPDENAC	9 55	—	18 38	21 38

De Capdenac à Cahors

CAPDENAC	7 11	11 49	19 37	»
Lamadelleine	7 23	12 5	19 47	»
Toirac	7 34	12 19	19 56	»
Monbrun	7 42	12 30	20 3	»
Cajarc	7 52	12 45	20 13	»
Calvignac	8 2	12 58	20 22	»
St-Martin-Labouval.	8 9	13 7	20 28	»
Saint-Cirq-la-Popie	8 17	13 17	20 35	»
Conduché	8 23	13 25	20 41	»
Saint-Géry	8 33	13 4		